Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le 16/05/2024
ID : 078-217802172-20240514-ARR24_127-AR

épône
MA VILLE, MA VIE.

DIRECTION GENERALE N°24/127

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE POUR L'ANNEE 2024

ARRETE PORTANT DELEGATION TOTALE DE SES FONCTIONS A TITRE TEMPORAIRE A L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS

Le Maire d'Epône,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux Adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un Adjoint dans l'ordre des nominations.

Considérant son absence du vendredi 17 mai 2024 au dimanche 26 mai 2024 inclus,

Considérant que Madame Isabelle MARTIN est la première Adjointe dans l'ordre des nominations.

ARRETE

Article 1 : Madame Isabelle MARTIN, 1ère Adjointe au Maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Épône pour la période du vendredi 17 mai 2024 au mercredi 22 mai 2024 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Madame Isabelle MARTIN, 1ère Adjointe au Maire,
- La Préfecture des Yvelines

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines,
Le 16 MAI 2024
Et publié/affiché le 16 MAI 2024

MAIRIE D'ÉPÔNE N° 18 (Yvelines)

Ivica JOVIC
Maire d'Epône

Fait à Epône, le 14 mai 2024

MAIRIE D'ÉPÔNE N° 18 (Yvelines)

Ivica JOVIC
Maire d'Epône